



# BUDGET 2025

## Rapport de présentation

### **I- STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DU BUDGET 2025**

1- PREAMBULE

2- LE BUDGET 2025

3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2025

3-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

3-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

3-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

### **II- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025**

1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

### **III- EQUILIBRE du BUDGET 2025**

### **IV- LES RATIOS LEGAUX**

### **V- LES BUDGETS ANNEXES**

# I -STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DU BUDGET 2025

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles* » est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets 2025 (budget principal de la commune et budgets annexes).

## 1- PREAMBULE

Le budget 2025 a été construit en tenant compte des priorités politiques et des objectifs budgétaires/financiers définis dans le rapport d'orientations budgétaires (examiné par le Conseil municipal lors de sa séance du 06 mars 2025).

**Des objectifs de gestion avec une épargne nette qui doit tendre vers 1 000 000 €, un fonds de roulement supérieur à 800 000 € et une capacité de désendettement inférieur à 10 ans.**

- **Des charges à caractère général en nette hausse (forte inflation des dépenses d'énergie et de plusieurs autres postes)**
- **Des charges de personnel en hausse avec notamment l'impact de l'augmentation des cotisations CNRACL et le recrutement de personnel dans le cadre des opérations de recensement de la population.**
- **Le choix de maintenir et développer les services rendus aux Aixois**
- **Le choix d'un soutien pérenne aux associations**
- **Une stabilité des taux d'imposition**
- **Un niveau d'investissement conséquent avec recours à l'emprunt**

Tenant compte des priorités d'actions et des projets en cours, les dépenses d'équipements de la commune s'élèvent à **3 228 000 € pour 2025.**

## 2- LE BUDGET 2025

Le volume budgétaire 2025 pour le budget principal est donc de : 12 664 899,74 €

Volume budgétaire Budget Principal 2025	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	6 598 090 €	1 420 579 €	7 624 989 €	393 680 €
	8 018 669 €		8 018 669 €	
INVESTISSEMENT	4 575 948,38 €	70 282,36 €	4 575 948,38 €	70 282,36 €
	4 646 230,74 €		4 646 230,74 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2025	12 664 899,74 €		12 664 899,74 €	

## 3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2025

La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes de gestion courante d'Aixe-sur-Vienne.

Les dépenses et les recettes sont de deux ordres :

- ◆ Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif
- ◆ Les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions.

Les dépenses de fonctionnement intègrent principalement les charges à caractère général (prestations de services et dépenses liées aux services externalisés, dépenses d'énergie et de fluides, etc.), les frais de personnel, les subventions versées à différents organismes, ainsi que les intérêts de la dette.

Les recettes réelles de fonctionnement intègrent les recettes fiscales, les dotations versées par l'État, les tarifs acquittés par les usagers des services publics, ainsi que diverses recettes de gestion courante perçues par la Commune.

### 3-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 8 018 669 €
- En mouvements réels : 6 598 090 €

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune progresseront de nouveau en 2025.

Cette augmentation s'explique par la conjonction, en 2025, de plusieurs facteurs, parmi lesquels notamment :

- ◆ **La poursuite de la poussée inflationniste**, certes en ralentissement progressif, mais néanmoins toujours présente en 2025 avec des conséquences sur le poste énergie notamment et prestations extérieures (marché exploitation du camping, marchés des assurances, maintenance des photocopieurs...)
- ◆ **L'évolution dynamique des dépenses de personnel**
- ◆ **La mise en place de provisions pour risques** (en raison de l'ouverture d'un nouveau contentieux et de l'obligation réglementaire s'agissant du Compte Epargne Temps)

	<b>BP 2025</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 598 090 €</b>
DEPENSES DE PERSONNEL	3 847 970 €
DEPENSES DE GESTION y compris charges exceptionnelles	2 574 120 €
FPIC	85 000 €
INTERETS EMPRUNTS	91 000 €

a) Hausse de la ligne « **DEPENSES DE PERSONNEL** »

A ce stade il est envisagé une **dépense « charges de personnel » à hauteur de 3 847 970 €** (après retraitement Régie et remboursement du 013) **soit + 5,18 % par rapport au CA 2024**

Cette progression résulte, outre les éléments cités dans le paragraphe précédent, de :

- ◆ La progression naturelle des carrières des fonctionnaires
- ◆ La participation employeur à la complémentaire santé et à la prévoyance
- ◆ La poursuite du versement « forfait mobilité durable » au bénéfice des Agents de la Collectivité qui ont fait le choix d'opter pour des modes de déplacement doux.
- ◆ L'organisation des opérations de recensement
- ◆ L'application du décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif à la hausse des taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce texte programme l'augmentation de 12 points du taux de cotisations vieillesse des employeurs sur 4 ans, soit 3 points par an à compter de 2025 jusqu'en 2028.
- ◆ Le versement d'une indemnité de licenciement pour inaptitude physique

b) Hausse de la ligne « **DEPENSES DE GESTION** »

Ces dépenses comprennent les charges immobilières, les assurances, les divers impôts et taxes, les dépenses de fluides, les travaux d'entretien sur le patrimoine, les contrats de maintenance et les subventions versées.

Pour 2025, il est noté la prise en compte de :

- ◆ L'augmentation du prix des matériaux, des fournitures et de l'énergie
- ◆ L'augmentation de la contribution obligatoire au SDIS et de la subvention d'équilibre versée au budget annexe du CCAS.
- ◆ L'inscription de dépenses liées à la remise en état des équipements suite au sinistre « Grêle » intervenu en 2022 pour 45 350 € ; il est noté qu'une recette équivalente est inscrite au budget
- ◆ 500 € de dépenses exceptionnelles
- ◆ 46 000 € de provisions

c) Stabilité de la ligne « **FPIC** » qui affiche un montant de **85 000 €**

Poursuite de la prise en compte de la nouvelle répartition sollicitée par la Communauté de Communes du Val de Vienne. (Prise en charge par l'ensemble des communes de la fraction due par l'EPCI)

d) Baisse de la ligne « INTERETS D'EMPRUNTS » intégralement composée des intérêts de la dette.

Avec toutefois, l'incertitude liée à la variation des taux d'intérêt pour les 2 emprunts contractés par la Collectivité, qui sont à taux variable.

- ◆ Livret A+ 0,95 (3,95% en 2024) : 3,35 % depuis le 1<sup>er</sup> février 2025. Extinction du prêt en 2026
- ◆ EURIBOR 3 mois, (5,35 % en 2024) : 4,69 % au 31 mars 2025 mais actualisation tous les 3 mois. Extinction du prêt en 2033

A noter l'extinction de 4 prêts sur 2026 pour un montant de 5 284,36 € d'intérêts et 72 368,52 € de capital et 2 autres prêts en 2027 pour un montant de 11 827,51 € d'intérêts et 97 313,46 € de capital.

### 3-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 8 018 669 €
- En mouvements réels : 7 624 989 €

	BP 2025
<b>TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 624 989 €</b>
IMPOTS LOCAUX	4 079 009 €
AUTRES RECETTES FISCALES ( <i>Att. Comp. + droits mutations+ TLPE</i> )	1 563 100 €
DOTATIONS et PARTICIPATIONS ( <i>Etat + Départ.+...</i> )	969 000 €
RECETTES DE GESTION	1 013 880 €

a) L'augmentation de la ligne « IMPOTS LOCAUX »

La politique de stabilité des taux se poursuit, dans la lignée des années précédentes.

En 2025, les taux d'imposition resteront, de nouveau inchangés. L'évolution de ce poste de recette est liée à l'actualisation légale des bases fiscales qui s'élève pour 2025 à + 1,7 %.

**Taux imposition 2025**

Taux TFB 2023 : 41,73%

Taux TFNB 2023 : 95,96 %

Taux TH : 12,18 %

→ Bases d'imposition prévisionnelles 2025 :

Bases Imposition	2024 effectives	2025 prévisionnelles
Taxe Habitation (RS+LV)	1 105 412	618 800
Taxe Foncière Bâti	9 087 506	9 326 000
Taxe Foncière non bâti	93 470	85 400

**Taxe Habitation sur Résidence Secondaire (THRS) et Taxe Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) :**  
Les bases prévisionnelles 2025 tiennent compte des dégrèvements opérés suite à recours et/ou réclamations émises par les contribuables. En 2025, cette baisse importante est constatée également sur le plan national avec pour le département de la Haute- Vienne jusqu'à 50% de réduction des bases fiscales notamment sur la THLV.

A noter le trop-perçu en 2024 sur la THRS, reste à la charge de l'Etat ce qui n'est pas le cas pour le trop-perçu de la THLV qui est à la charge de la commune (remboursement à venir)

**Taxe Foncière non bâti :** La loi de finances 2025 institue à compter de cette année une augmentation du pourcentage d'exonération pour les terres agricoles. Ce pourcentage passe de 20% à 30%, ce qui explique la baisse des bases fiscales prévisionnelles en 2025.

→ **Produits à taux constants**

Le produit attendu des taxes locales est calculé en retenant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2025 par les taux votés en 2025.

**MONTANT PREVISIONNEL 2025 au titre de la fiscalité directe locale : 4 079 009 €**

TFB+TFNB : 3 909 897 €

TH résidences secondaires + TH Locaux Vacants : 75 370 €

Compensations fiscales sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti : 93 742 €

Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Cette compensation intervient depuis 2021.

Le montant de TFPB départemental transféré en compensation à une commune n'est pas automatiquement égal au montant de ressources de TH perdu par cette commune :

- ◆ Il peut être supérieur et on parlera alors de « commune surcompensée »
- ◆ Il peut être inférieur et on parlera alors de « commune sous-compensée »

Afin de neutraliser ces écarts, il est mis en place un Coefficient Correcteur ; celui-ci, calculé par les services de l'État s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

La commune d'Aixe-sur-Vienne est surcompensée, la contribution coefficient correcteur s'élève à :  
- 63 793 € pour 2025.

b) Baisse de la ligne « **AUTRES RECETTES FISCALES** »

- ◆ Stabilité de l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes du Val de Vienne
- ◆ Evaluation prudente des DMT0 (Droits de Mutation à titre Onéreux) à hauteur de 60 000 € inférieure aux recettes perçues en 2024, en raison du contexte particulièrement incertain pour ce qui concerne le marché de l'immobilier.
- ◆ Evaluation à hauteur de 16 000 € de la recette attendue au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

### c) Ajustement de la ligne « DOTATIONS et PARTICIPATIONS »

En 2025, pour le budget de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, les concours financiers de l'Etat et autres participations se chiffrent à 969 000 € et se décomposent comme suit :

	BP 2025
Dotation Globale de Fonctionnement	878 000 €
Autres participations	91 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>969 000 €</b>

#### → La dotation globale de fonctionnement 878 000 €

En raison de l'adoption tardive de la loi de finances 2025, les collectivités n'ont pas connaissance à ce jour du montant des dotations. Aussi, les montants affichés relèvent d'une estimation proche des montants perçus en 2024.

	BP 2025
Dotation forfaitaire estimée	338 000 €
Dotation de solidarité rurale estimée	440 000 €
Dotation nationale de péréquation estimée	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>878 000 €</b>

#### → Les autres participations 91 000 €

- ◆ FDTP (Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle) estimé à 14 000 €
- ◆ Baisse annoncée de la subvention départementale versée pour l'école de musique (- 50%)
- ◆ Stabilité des autres co-financements
- ◆ 40 000 € au titre des charges de personnel pour le fonctionnement du France services

### d) Ajustement de la ligne « RECETTES DE GESTION »

A ce stade, les recettes de gestion ont été estimées avec prudence mais en tenant compte des mises à jour tarifaires intervenues.

Elles comprennent essentiellement :

- ◆ Les recettes générées par les services
- ◆ Les loyers et remboursements de charges versés à Aixe-sur-Vienne par des occupants de bâtiments communaux
- ◆ Le remboursement de personnel mis à disposition d'autres organismes (Communauté de Communes, SABV)
- ◆ Le versement d'un premier acompte de l'assurance pour le sinistre « grêle » de 2022
- ◆ Une reprise de « provision » à hauteur de 5 000 €

## 3-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

	BP 2025
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	7 624 989 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION (2)	6 507 090 €
EPARGNE DE GESTION COURANTE (3)=(1)-(2)	1 117 899 €
INTERETS DETTE (4)	91 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (5)=(2) +(4)	6 598 090 €
TOTAL EPARGNE BRUTE (6)= (3)-(4)	1 026 899 €
TAUX EPARGNE BRUTE = (6)/(1)	13,47

### Taux autofinancement Budget 2025 (taux épargne brute)

Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement (épargne brute).

Il mesure la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette.

**13,47 %**

**Il s'agit d'un indicateur de la santé financière de la collectivité (seuil d'alerte < ou égal à 8%)**

## II -LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025

### 1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles + mouvements d'ordre confondus) : **4 646 230,74 €**
- En mouvements réels : 4 575 948,38 €

→ **Les dépenses d'équipement : 3 228 000 €**

Tenant compte des priorités d'actions et des principaux projets précédemment définis, les dépenses d'équipement de la Commune (chapitres 20, 21, 23 et travaux en Régie) au BP 2025 s'élèvent à 3 228 000 €.

Le maintien de ce niveau d'investissement répond à plusieurs objectifs principaux, à savoir :

- poursuivre les investissements indispensables à la transition écologique et énergétique du territoire, déjà engagés au cours des années précédentes.
- poursuivre la mise en œuvre du programme de mandat 2020-2026.

Ainsi, malgré un contexte économique incertain, la progression des dépenses réelles de fonctionnement en raison, notamment, de l'inflation et la probable baisse des dotations de l'Etat, la Commune d'Aixe-sur-Vienne est en mesure, de mener un programme d'investissement, sur un rythme soutenu car vertueux en matière de frais de fonctionnement.

**Des investissements indispensables à la transition écologique et énergétique du territoire : 363 000 €**

Avec la poursuite des actions engagées au cours des exercices précédents (renouvellement des équipements d'éclairage public et des équipements d'éclairage intérieur, élaboration d'un schéma directeur vélo et installation d'arceaux vélos en collaboration avec la Communauté de communes du Val de Vienne, travaux de renaturation du ruisseau de Chamborêt et d'aménagement du seuil du Moulin Séguy en partenariat avec le SABV, aménagement du délaissé de voirie situé route de Losmonerie, mise en conformité d'un équipement d'assainissement non conforme, étude de végétalisation de la friche du Silicate.

**Une ville attractive et rayonnante : 679 000 €**

Dans la continuité de l'action déjà engagée, plusieurs chantiers structurants tels que la poursuite de la reconstruction de murs de soutènement rue de la Nèple et route de la Petite Vallade, la réfection de plusieurs voiries dont le revêtement des trottoirs lotissement Rieux Cros II, la fin des travaux d'aménagement de la placette Joséphine Backer, la construction d'un nouveau sanitaire au camping...

**Une politique sportive volontariste : 839 000 €**

L'année 2025 sera marquée par la fin des travaux de restructuration de la base nautique, la rénovation de deux courts de tennis extérieurs et des extérieurs du club house, des travaux de gros entretien sur divers équipements sportifs, la création d'une aire de fitness extérieure et le lancement du projet de rénovation du gymnase Sylvain Chazelas.

**Une enveloppe toujours conséquente dédiée aux affaires scolaires : 204 000 €** avec le renouvellement d'un certain nombre d'outils informatiques, l'équipement d'une 7ème classe et la réalisation d'une ombrière au droit de la salle de restauration à l'école maternelle, et la réfection de la toiture terrasse du restaurant scolaire de l'élémentaire.

**En matière de sécurité**, le budget 2025 affiche un montant d'investissement non négligeable à hauteur de **180 000 €**. Il s'agit notamment de lancer les études liées à la construction d'un nouveau logement à la gendarmerie, de renouveler les dispositifs d'alarme pour certains bâtiments et d'équiper en dispositifs de vidéo protection les locaux des services techniques municipaux.

La réalisation des projets cités n'occulte en rien la priorité donnée au « **gros entretien** » régulier du patrimoine municipal à hauteur de **332 000 €**

Une enveloppe de **313 000 €** sera dédiée **aux affaires générales** (acquisition petits matériels, mobilier écoles et autres, logiciels, matériels informatiques...) et enfin une enveloppe réservée aux **acquisitions foncières** pour **318 000 €** (dont l'engagement d'acquisition foncière dans le cadre du projet SERENYA)

**Les dépenses d'équipement**

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement  
à l'exclusion du remboursement du capital de la dette

→ **Le remboursement de la dette : 551 000 €**

En 2025, le remboursement en capital de la dette est inscrit à hauteur de 551 000 € compte tenu des échéances d'emprunts contractés sur les exercices antérieurs.

→ Le Fonds de Roulement : 796 948,38 €

## 2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025 :

En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : **4 646 230,74 €**

En mouvements réels : 4 575 948,38 €

Outre le montant du FCTVA et le produit des Taxes d'Aménagement évalué à 340 000 €, la commune bénéficie encore pour 2025 du soutien financier de ses principaux partenaires.

→ Les recettes d'équipement 444 658,55 € (y compris les restes à réaliser sur opérations réalisées en 2024)

L'Etat participe au financement de la restructuration de la base nautique, de la création d'un skate-park et de l'aménagement d'une placette avenue du Président Wilson à hauteur de **203 876,90 €**.

La Région accompagne l'opération de restructuration de la base nautique à hauteur de **50 000 €**

Le Département de la Haute-Vienne s'est également engagé à financer la restructuration de la base nautique, la création d'un skate-park, la création d'un nouveau sanitaire au camping, les travaux sur le réseau d'éclairage public, les travaux de réfection des deux courts de tennis extérieurs et les travaux d'aménagement de voirie Résidence Pompadour à hauteur de **190 781,65 €**.

→ L'autofinancement cumulé 2 364 390,83 €

Excédent de fonctionnement capitalisé	1 121 930,00 €
Excédent fonctionnement reporté 2024	300 000 €
Excédent investissement reporté 2024	942 460,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 364 390,83 €</b>

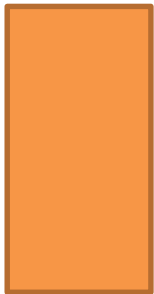
→ Compte tenu des recettes FCTVA + TA, des subventions attribuées, de l'épargne cumulée et de l'excédent d'investissement constaté en 2024, **un recours à l'emprunt est envisagé pour financer le programme d'investissement 2025, à hauteur de 400 000 €.**

**Au 31 décembre 2025, l'encourt de dette diminue et s'élève à : 4 580 135,30 €**

### III- EQUILIBRE du BUDGET 2025

Fonctionnement : 7 624 989 €\*

#### DÉPENSES



\*PERSONNEL  
3 847 970 €



\*DÉPENSES DE  
GESTION  
2 574 120 €  
(y compris charges)



INTÉRÊT DE LA DETTE  
91 000 €



FPIC

85 000 €



ÉPARGNE  
1 026 899 €

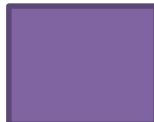
#### RECETTES



IMPÔTS LOCAUX  
4 079 009 €



ATTRIB. COMP+DROITS  
MUT+TPLE  
1 563 100 €



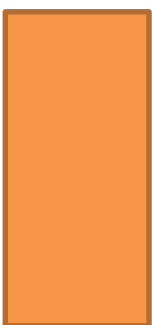
DOTATIONS ETAT + DEPT  
969 000 €



RECETTES DE GESTION  
1 013 880

Investissement : 4 575 948,38\* €

#### DÉPENSES



DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT  
3 228 000 €



REMBOURSEMENT DE LA  
DETTE EN CAPITAL  
551 000 €



FONDS DE ROULEMENT  
796 948,38 €

#### RECETTES



ÉPARGNE  
1 026 899 €



SUBVENTIONS/FCTVA/TA  
784 658,55 €



Emprunt 400 000 €



AUTOFINANCEMENT CUMULÉ  
+ EXCEDENT INVEST.  
2 364 390,83 €

*\*Ecritures réelles hors opérations d'ordre budgétaire*

*\* PERSONNEL déduction des travaux en Régie et du 013 (remboursement assurance) \*DÉPENSES DE GESTION déduction des travaux en Régie*

## IV -LES RATIOS LEGAUX

*Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 5 917 habitants*

*Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 5 940 habitants*

6 ratios légaux	Ratios départementaux 2023*	CA 2024	BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 023 €	1 043 €	1 111 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 240 €	1 314 €	1 284 €
Produits impôts directs / Population	569 €	669 €	671 €
Dépense équipement brut / population	369 €	441 €	543 €
Encours dette / Population	764 €	799 €	770 €
Dotation Globale de fonctionnement / Population	158 €	149 €	148 €

*\*source DGCL national- communes de mêmes strates*

## V – LES BUDGETS ANNEXES

### 1- BUDGET ANNEXE RESTAURANT SCOLAIRE

Le volume budgétaire 2025 pour le budget Restaurant scolaire est donc de : 698 950,27 €

Volume budgétaire Budget Restaurant scolaire 2025	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	622 000 €	27 800 €	649 800 €	0 €
	<b>649 800 €</b>		<b>649 800 €</b>	
INVESTISSEMENT	49 150,27 €	0 €	21 350,27 €	27 800 €
	<b>49 150,27 €</b>		<b>49 150,27 €</b>	
<b>VOLUME BUDGETAIRE BP 2025</b>	<b>698 950,27 €</b>		<b>698 950,27 €</b>	

De manière générale, la Commune s'attachera à assurer une restauration scolaire saine, sûre, équilibrée et de qualité :

- ◆ Une enveloppe figée à hauteur des dépenses 2024 pour l'achat des denrées d'origine biologique, locale, de qualité et produites dans le respect de l'environnement
- ◆ La poursuite d'actions d'éveil au goût, à la sensibilisation des enfants à l'importance de l'alimentation « mieux manger »
- ◆ La poursuite du travail collaboratif mis en place en 2024 dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ◆ La poursuite du travail mené sur le tri des déchets
- ◆ La poursuite du potager communal

Le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget général de la commune est évalué à : 205 173,72 €. Elle est stable par rapport à 2024.

Principales opérations en dépenses d'investissement :

- ◆ Acquisition de matériels divers en remplacement de matériels et/ou équipements obsolètes et/ou HS
- ◆ Aménagement d'une nouvelle chambre froide et réfection des sols du local poubelles et de l'accès livraisons (en réponse aux observations émises par les services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection de la Population – Agrément cuisine centrale)

## 2- BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Le volume budgétaire 2025 pour le budget cimetière est donc de : 18 536,63 €

Volume budgétaire Budget Cimetière 2025	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	13 400 €	600 €	14 000 €	0 €

	<b>14 000 €</b>		<b>14 000 €</b>	
INVESTISSEMENT	4 536,63 €	0 €	3 936,63 €	600 €
	<b>4 536,63 €</b>		<b>4 536,63 €</b>	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2025	<b>18 536,63 €</b>		<b>18 536,63 €</b>	

**Les dépenses d'investissement :**

Aucune identification de dépense.

**3- BUDGET ANNEXE CCAS – Pour Information**

Le vote du budget du CCAS a eu lieu en séance du Conseil d'Administration le 04 avril 2025.

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement :277 165,95 €**

**Service SOCIAL : 63 414,96 €**

- ◆ Avec une subvention d'équilibre évaluée à 58 340,40 €

**Service PORTAGE DE REPAS : 213 750,99 €**